

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/202

Objet : Travaux de contrôle de pylône

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par LOXAM ACCESS PL, agissant pour le compte d'ENEDIS en vue d'occuper le domaine public 905 chemin de Broquens dans le cadre de travaux de contrôle de pylône le 31/10/2025.

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : LOXAM ACCESS PI est autorisé à occuper le domaine public 905 chemin de Broquens dans le cadre de travaux de contrôle de pylône le 31/10/2025.

Article 2 : Durant les travaux, la circulation des véhicules sera interdite, une déviation sera mise en place.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 17 octobre 2025

Le Maire
Barbara NETO

